

■ **Tuningactiv, D'Ambrosio**, à Neuchâtel, exploitation d'un magasin de revente d'accessoires automobiles (FOSC du 03.09.2003, p. 9). Par ordonnance du 30.01.2004, le Tribunal civil du district de Boudry a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite du chef de la maison, faute d'actif suffisant.
Journal no 422 du 16.02.2004
(02132538 / CH-645.4.095.773-8)